

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/10119
16 février 1971
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS -
FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 16 FEVRIER 1971, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LES REPRESENTANTS PERMANENTS DE LA JORDANIE ET DU LIBAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Comme suite à la lettre du 11 février 1971 (A/8279), que vous ont adressée les représentants de 14 Etats arabes Membres de l'ONU, et en réponse à la lettre datée du 11 février 1971 (S/10113) adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies au sujet de l'intensification des mesures d'oppression prises par les Israéliens à l'encontre des Palestiniens dans la bande de Gaza occupée par les Israéliens, nous avons l'honneur, au nom du Groupe des Etats Arabes, d'attirer votre attention sur les extraits suivants du texte d'une dépêche de l'agence France-Presse publiée dans le journal français Le Monde du 11 février 1971. Sous le titre "Dix militaires israéliens traduits devant une cour disciplinaire pour 'violences injustifiées'" cette dépêche déclare :

"Un porte-parole de l'armée israélienne a précisé, mardi soir à Tel-Aviv, que dix soldats au total ont été traduits devant une cour disciplinaire qui les jugera pour 'violences injustifiées et dommages causés aux habitations' au cours des récentes opérations de sécurité dans la bande de Gaza. Il a d'autre part indiqué que trois soldats israéliens avaient été jugés pour des vols commis dans les maisons qu'ils fouillaient.

Le porte-parole a, de plus, précisé qu'à l'issue de ces opérations, sept Arabes de Gaza, blessés, avaient été hospitalisés, alors qu'une vingtaine d'autres, plus légèrement atteints, avaient reçu des soins sur place. En début de soirée, le porte-parole militaire israélien avait annoncé que trois officiers israéliens, dont deux officiers supérieurs, avaient reçu des réprimandes administratives pour n'avoir pas su maîtriser certains excès auxquels s'étaient laissé aller des soldats de leur unité."

Le contenu de cette dépêche donne un démenti flagrant au représentant israélien qui avait prétendu refuter de façon aussi superficielle que cavalière les faits que les représentants arabes avaient rapportés en détail dans leur lettre. Etant donné que la dépêche publiée par Le Monde se réfère à une source militaire officielle qui confirme en partie ces faits, nous estimons qu'il conviendrait que les organes des Nations Unies fassent une enquête plus approfondie sur la situation et livrent les conclusions de leur enquête à l'attention de la communauté internationale. Parmi les autres mesures à prendre, la Commission des droits de l'homme, qui doit se réunir sous peu à Genève, pourrait accomplir un devoir élémentaire en alertant l'opinion publique mondiale sur les actes d'oppression perpétrés par les forces militaires israéliennes à l'encontre de la population civile arabe faible et sans défense de la bande de Gaza.

Nous vous demandons de bien vouloir faire publier ce document en tant que document officiel de l'Assemblée générale^{1/}.

Le représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Edouard GHORRA

Le représentant permanent de la Jordanie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

Président du Groupe arabe,
(Signé) Muhammad H. EL-FARRA

